



Nom et coordonnées de l'école : Ecole élémentaire de Fargues St Hilaire 25 bis route des écoles

23 dis route des écoles

Commune: Fargues St Hilaire

PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE

Date: Mardi 14 novembre 2023

Circonscription Bègles-Floirac

Présents:

Présidente - (directrice d'école) : Mme Karine Olaya-Turon

Inspecteur de l'éducation nationale : Mme Triolet Céline

| Equipe enseignante : | Mmes Cornillet, Corsiez, Froux, Gasson, Girard ,Léger-Ardurat, |
|--------------------------|--|
| | Vanelstlande et Olaya, |
| | Mrs Laroche et Cassin, |
| Le maire et ses adjoints | Mr Gautier, Mr Vicier (Adjoint aux affaires scolaires), |
| Partenaires (UFCV) | M Domange (directeur adjoint de l'accueil de loisirs du domaine de |
| | la Frayse) |
| Parents élus | Mmes Chambellon, Marin, Mignonneau, Mallet, Curutchet, |
| | Gimenez |
| | Mr Gauron |
| | |

Excusés: Mr Garcia (Adjoint au Maire), Mme Darnis (UFCV), Mr Couturier (parent d'élève)

Début du conseil d'école : 18h10

Secrétaire de séance : Mme Froux

- Présentation des membres du Conseil d'école
 - Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du vendredi 13 octobre 2023 : La liste des parents « Les indépendants réunis » 8 titulaires et 2 suppléants est élue 66.10% (taux de participation en augmentation).

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

• Equipe enseignante est composée de : Mme Aude Corsiez CP: 23 Mme Kareen Léger-Ardurat CP/ CE2 : 21, M Nathan Cassin CE1 : 26, Mme Valentine Froux CE1: 24, Mme Carine Gasson CE2 : 26, M Philippe Larroche CM1 : 28 Mme Karine Olaya et Mme Farah Vanelstlande CM1/CM2 : 27 et Mme Cornillet CM2 : 27

TOTAL: 202 élèves

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité

Modification du règlement intérieur 2023/2024 (programme Phare) vote pour acceptation :

Accepté à l'unanimité

b) Sécurité à l'école

- <u>Plan vigipirate</u>: Niveau urgence attentat depuis le 13 Octobre 2023
- Les enseignants assurent la sécurité des élèves durant le temps scolaire. Ils sont sous la surveillance du personnel communal + domaine de la Frayse (UFCV) pendant la pause méridienne.
- Sortie occasionnelle ou régulière pendant le temps scolaire : l'enseignant peut sortir seul avec sa classe. Plus besoin d'autorisation parentale si la sortie est comprise entre 8h30 et 16h30.
- PPMS : mise à jour en cours .

Exercice évacuation incendie effectué le 5 septembre 2023. RAS

Exercice attentat intrusion : Nous ne pouvons, à ce jour, réaliser que le scénario « se cacher ». L'exercice « s'échapper » est difficile à cause de la dangerosité du talus côté lotissement du Vallon. Cet exercice a eu lieu le mardi 7 novembre ; Le compte rendu a été envoyé à la mairie et mentionne les travaux à effectuer pour assurer la sécurité des élèves (sonnerie peu audible, stores à remplacer dans la salle audiovisuelle notamment).

M. le maire informe que la vérification de la sonnerie sera faite et qu'un devis pour le remplacement du store est à l'étude.

Questions des parents : 1. Comment améliorer la sécurité aux abords de l'école? (traversée avec les employés communaux, passage piéton supplémentaire, panneaux de signalisation...)

Selon M. le maire la mise ne place de panneaux et d'un passage piéton ne règlera pas l'incivilité des usagers. Il est d'accord pour tracer un nouveau passage piéton à proximité du grand portail vert ainsi que deux panneaux « Attention école ».

2. Quelles suites ont été données aux incidents du 4 septembre 2023? Est-ce que le climat s'est apaisé pour les enseignants?

Mme Olaya informe que l'équipe enseignante a été très soutenue par la hiérarchie (IEN, adjoint à la DASEN) ainsi que par la mairie. La médiation en présence de l'IEN et de la gendarmerie s'est bien passée. Pas de plainte déposée, le climat s'est apaisé. Le travail avec la famille continue..

Mme Olaya regrette cependant qu'aucun démenti de l'article dans Sud-Ouest ne soit paru.

3. L'état des lieux de l'école a-il été fait cet été? Quel bilan a été dressé et quels sont les travaux à court et moyen terme prévus? Ceux prévus cet été ont ils été faits?

Mme Olaya répond qu'un état des lieux a été fait le 11 juillet 2023 en présence du nouveau responsable des services techniques M.Boumaza.

Le préau a été repeint et des jeux de cour ont été tracés comme l'avait promis Mr Garcia au conseil d'école du mois de juin. Les néons ont été remplacés et les serrures réparées.

Mais, tous les travaux n'ont pas pu être réalisés cet été notamment le problème d'inondation du couloir, l'écoulement des eaux pluviales au niveau du grand portail, la rénovation de l'enduit et des pierres de la façade. Mme Olaya regrette que rien ne change concernant le non entretien du chaînage par le voisin, cela fait des années que cela dure et cela met en danger la sécurité des enfants! Ne peut-on pas mener une action en justice? 2 inondations en 1 semaine suite aux intempéries.

Parents d'élèves : Pourquoi ne pas envisager des travaux dans l'école pour domestiquer l'eau et éviter qu'elle ne s'infiltre dans l'école

Les travaux pour la flaque persistante devant le portail sont chiffrés ainsi que ceux de la rénovation de la façade.

Mme Olaya demande où en est le projet d'outil informatique pour la saisie des demandes de travaux. Qui doit- elle contacter en cas d'urgence ?

La directrice regrette de ne pas être informée de l'avancement des travaux demandés.

Monsieur le maire répond qu'en cas d'urgence c'est David Millet qui doit être contacté. Malheureusement celui-ci ne répond pas. Mme Olaya demande la possibilité d'avoir le numéro de M. Boumaza (responsable des services techniques) afin de pouvoir le joindre directement en cas d'urgence. Chose faite.

c) Hygiène à l'école

Les locaux sont nettoyés tous les matins avant 8h et de nouveau à 13h30 pour les sanitaires. Mme Olaya rappelle la vétusté de ces derniers et demande si des travaux sont prévus.

Mme Corsiez informe que les garçons de CP ne veulent plus se rendre aux urinoirs par manque d'intimité. Cela génère des embouteillages lors des récréations. Pourquoi ne pas mettre des pare-vue? La mairie s'engage à faire chiffrer les travaux.

d) Budgets municipaux

Budget par élève: 73 € pour les fournitures solaires, les fichiers, les manuels, les locations de bus. Le compte fonctionnement vient d'être clôturé pour l'année 2023.

La commande des ramettes de papier a été groupée en ce début d'année avec celle de la mairie ce qui a permis de faire baisser les prix considérablement (17€ le carton de 5 ramettes au lieu de 34€). Une commande sera de nouveau réalisée en 2024.

II) Communication

a) Parents/Enseignants

Cahier de liaison, mail ou message sur répondeur. Rencontre sur rendez-vous.

Application Klassly pour les classes de CP-CE2 et CE1 A

(le cahier de liaison reste l'outil de communication privilégié).

b) Parents/Direction

Cahier de liaison, mail ou message sur répondeur. Rencontre sur rendez-vous. Mme Olaya est déchargée le mardi.

c) Parents/Mairie:

La directrice redonne le numéro pour joindre le personnel communal et les animateurs pendant la pause méridienne. 07.87.24.20.07

Mme Olaya rappelle aux représentants de la mairie que les agents municipaux doivent avoir le téléphone sur eux et chargé. Un représentant des parents d'élèves signale que personne ne répond à ce numéro.

Monsieur Vicier conseille aux parents de le joindre sur son portable à lui directement si personne ne répond.

d) Ecole/ Mairie:

Mme Olaya regrette de ne pas avoir les coordonnées des élus et des responsables des services de la mairie. Réponse de la mairie : Il suffit de le demander.

III) Projets et vie de l'école

a) <u>Axes généraux du projet d'école</u>: Améliorer les résultats des élèves dans les apprentissages fondamentaux pour garantir un parcours de réussite.

Favoriser l'inclusion de tous les élèves dans une logique de parcours.

Préserver/ améliorer le fonctionnement de l'école (climat scolaire).

Dispositif Evaluation d'école : Les équipes enseignantes des écoles maternelles et élémentaires doivent rédiger un dossier d'autoévaluation qui sera transmis à une équipe d'évaluateurs de la DSDEN fin décembre. Ce dispositif consiste à faire un bilan des résultats scolaires des élèves en fonction du contexte de l'école. Des questionnaires seront transmis aux parents et aux enfants afin de déterminer le climat scolaire.

b) Présentation du protocole harcèlement de l'école : référent école : Carole Cornillet.

La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité ministérielle. Tous les élèves ont été sensibilisés à cette thématique lors de la journée du 9 novembre. Un questionnaire anonyme a été réalisé auprès des élèves de CE2, CM1 et CM2. Les résultats sont en cours de traitement.

Lors du conseil des maîtres de la semaine prochaine, les situations évoquées par les élèves dans les classes de CP et de CE1 seront également abordées.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

L'opération « Nettoyons la nature » du mois de septembre a permis de ramasser 76kg de déchets.

La participation au Téléthon se fera différemment cette année avec une récolte de fonds pour une famille de l'école dont la fille aînée est atteinte d'une maladie génétique.

Les courses solidaires se dérouleront autour du terrain de foot, si le temps est clément le vendredi 15 décembre entre 14h et 16h.

Pour la collecte de fonds, une boîte sera mise à disposition des enfants et des familles.

Collecte pour les restaurants du cœur février/mars 2024.

2 chorales de 4 classes avec un spectacle le vendredi 28 juin 2023 à l'école.

Projets spécifiques aux classes:

Projet « côté sciences » sur le thème des dangers de l'électricité: CP-CE2

Randonnées dans la ville de Fargues : CP et CP-CE2

Projet potager et cycle vélo : CM1

Sorties à Bordeaux et visite du musée d'Aquitaine : CE2 et CM2.

Rédaction d'un journal de classe : CE2

Correspondance scolaire : la classe de CM1-CM2 avec une classe de CM de Bègles et classe de CE1A

Visite de l'exposition aux Bassins des lumières (Mondrian, Van Gogh) : classe de CM1-CM2

Projet arts plastiques + visite d'un musée: CM1 et CP

Ecriture / illustration d'un livre : CE1 A

Visite d'un musée et/ou Zoo : classes de CE1 A et CE1 B

Classe découverte à Ax-Les-Thermes pour les classes de CM1 et CM1/CM2 en janvier 2024

d)Accueil périscolaire

Questions des représentants des parents d'élèves :

Pouvez- vous nous donner l'organisation et la gestion des enfants lors de la pause méridienne?

M.Domange répond que 3 personnels de la mairie ainsi que 3 animateurs sont présents dans la cour sur le temps de la pause méridienne.

Les services de cantine se déroulent ainsi : 1er service pour les élèves de CP et CE1B

2^e service pour les élèves de CE1 A et CM1

3^e service pour les élèves de CE2 et CM2

Les activités varient en fonction des demandes des enfants (Foot sauf le lundi, Mardi, musique, Jeu du loup garou etc...)

Temps de sensibilisation au harcèlement avec vidéos réalisées avec les enfants (en lien avec le projet d'école).

M. Domange informe que la société de transport qui gère l'acheminement des enfants au Domaine de la Frayse le soir se plaint et menace de tout arrêter : Proposition faite par M Domange de débuter par les élèves de l'école élémentaire (16h30) puis de revenir chercher les élèves de maternelle (16h40) Les élèves de l'élémentaire qui ne savent pas s' ils doivent ou non partir au périscolaire partiront avec les élèves de maternelle.

Mme Olaya précise que cela est possible malgré le nombre important de parents devant l'école mais cela nécessite que le bus soit à l'heure.

Au Domaine de la Frayse le soir, les élèves ont le choix entre différents ateliers dont l'étude assurée par Carole Cornillet.

(Lundi : ateliers théâtre et danse, Mardi : atelier ludothèque, Jeudi :multisports, Vendredi : atelier environnement)

IV) Parcours de l'élève

a) <u>Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)</u>

La différenciation pédagogique :

Le maître la met en place seul en classe avec ses élèves à tout moment. La durée étant à déterminer en fonction des besoins.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires :

Suite à une demande ministérielle, les APC doivent être pleinement investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles et contribuer à la maîtrise de la langue pour tous [langage et lecture]. Ils permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le PPRE:

Il peut être proposé aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un Programme Personnalisé de Réussite Éducative. Il concerne des élèves qui rencontrent des difficultés importantes ou moyennes.

Le PPRE est formalisé dans un document signé par l'élève et sa famille. Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés de l'élève. Il est possible qu'il y ait la collaboration du RASED et d'autres partenaires associés (médecin scolaire, orthophoniste,...)

Le RASED : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Il est sollicité pour des difficultés résistantes ou en prévention chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Ces interventions sont réalisées par des enseignants spécialisés, en coordination avec la famille et avec son accord.

Intervenant dans le temps scolaire le RASED est composé:

- L'aide spécialisée à dominante pédagogique : E
- L'aide spécialisée à dominante rééducative : G (Difficultés d'autonomie, de comportement, de grandir, d'estime de soi,...)
- Le psychologue de l'Éducation Nationale.

Le PAP : (projet d'accompagnement personnalisé) Si un diagnostic est posé pour des troubles de la langue écrite (dys-lexie, dys-orthographie) ,des difficultés importantes en mathématiques (dyscalculie), des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), des troubles de langue orale (dysphasie), des maladresses pathologiques (dyspraxie) ou autres troubles non résolus par la mise en place du PPRE.

Le PPS : (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Il a pour but de permettre la scolarisation d'un enfant présentant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, dans les meilleures conditions. Ce sont les parents qui ont l'initiative du PPS et qui en adressent la demande à la MDPH (Maison Départementale pour les personnes handicapées).

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap est une personne (homme ou femme) recrutée pour aider à l'intégration scolaire de jeunes handicapés. 3 AESH sur l'école.

Le PAI:

le Projet d'Accueil Individualisé est mis en place pour les élèves atteints de troubles de santé. Il concerne les enfants atteints de pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, troubles spécifiques du langage... Il est mis au point à la demande de la famille ou en accord avec celle-ci, en concertation étroite avec le médecin scolaire.

Actuellement 13 PAI sur l'école.

Mme Olaya rappelle qu'aucun médicament n'est administré en dehors des PAI

La Réunion d'Équipe Éducative :

Les Réunions d'Équipes Éducatives ont pour objet de permettre aux différents partenaires (médecin, enseignant, directrice, psychologue, parents, orthophoniste,...) de pouvoir confronter leurs points de vue et d'ajuster au mieux l'intervention de chacun en fonction de l'évolution de l'enfant. Elle est réunie par la directrice chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

b) Structures spécialisées (ULIS, UPE2A,SEGPA...) et partenaires associés. Il n' y a pas d'élèves relevant de ces dispositifs pour l'instant cette année.

MAIRIE

Questions diverses des représentants des parents d'élèves :

Qu'en est-il du projet de la nouvelle école ? Un terrain a-t-il été choisi par la municipalité? (un collectif s'est créé pour discuter de la réorganisation de la carte scolaire et éventuellement la création d'un nouveau collège sur la communauté de communes. Comment pourrions-nous agir en collaboration ? (les parents avec les élus)

M.Maire évoque le projet du conseil départemental d'ouvrir un collège provisoire de 400 places en préfabriqués. Deux terrains sont à l'étude un sur la commune de Saint Caprais de Bordeaux et un sur la commune de Sadirac sur un terrain viticole protégé.

Un représentant des parents d'élèves demande si la carte scolaire sera redessinée avec la construction de ce collège provisoire.

M. le maire répond que le collège ne sera pas construit sur la communauté de communes des côteaux bordelais. Ce collège provisoire permettra de désengorger les collèges de Créon et Latresne. La carte scolaire sera arrêtée peu de temps avant l'ouverture du nouveau collège.

Un particulier a proposé de vendre son terrain (limitrophe de Fargues) au cas où aucun terrain ne soit trouvé mais pour l'instant statu quo.

M.le maire espère pouvoir donner d'autres nouvelles au second conseil d'école du mois de mars 2024.

La construction du futur groupe scolaire demande une modification du PLU : un terrain est pressenti par le conseil municipal mais il faut en étudier la faisabilité. Possibilité de commencement des travaux à l'horizon 2027.

Fin du conseil d'école : 19h50

Le prochain conseil d'école aura lieu le : Mardi 5 mars 2024 à 18h

Fait à Fargues St Hilaire le

La Directrice, Présidente du Conseil d'Ecole La Secrétaire de séance :